

Circulaires et pièces officielles

Autor(en): **Welti / Steiger / Folly, Jules**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 7

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J'évalue à 3000 environ le nombre de nos assaillants. Nous en avons tué près de 350. Je ne saurais assez louer la fermeté et le courage dont ma petite garnison a fait preuve. Je tiens tout particulièrement à signaler à votre attention la conduite admirable du lieutenant Broomhead et de sa compagnie (B, du 2^e bataillon du 24^e régiment); l'intrépidité du chirurgien militaire Reynolds, qui n'a pas cessé de soigner nos blessés sous le feu; le dévouement de l'officier du commissariat Dalton, aux efforts énergiques duquel nous avons dû une bonne partie de nos retranchements improvisés, et qui a été blessé dangereusement en prenant part à l'action. Je nommerai encore l'aide-commissaire Dunne, magasinier, le sergent-major Browne (2^e bataillon du 24^e), le sergent Williams (*idem*), le caporal Schiess (contingent de Natal), et les blessés ci-après : fusiliers Williams, Jones, Mac-Mahon, R. Jones, H. Hook, Roy.

Étaient présents à Rorke's Drift, le 22 janvier 1879 : 8 officiers, 434 sous-officiers et soldats, total : 439.

Ont été tués : (*suivent les noms*), au nombre de 15 ; plus 12 blessés, dont 2 sont morts depuis.

(signé) John CHARD,
lieutenant aux Ingénieurs royaux.

Au colonel Glyn,
commandant la 3^e colonne.

BIBLIOGRAPHIE

Ueber die Anwendung des Infanterie-Spatens und mit demselben auszuführenden flüchtigen Befestigungen vom Standpunkte des infanterie-officiers, von Moriz Ritter von Brunner K. K. Hauptmann im Genie-Stabe. Mit 52 Holzschnitten. Wien 1878. Verlag der österr. militärischen Zeitschrift. In Commission bei L. W. Seidel et Sohn. In-8°, 66 pages.

Par suite de l'introduction de la pelle d'infanterie et d'une manière plus générale par le fait que l'on a reconnu comme une nécessité absolue de fortifier le plus possible les champs de bataille et qu'il est admis aujourd'hui que ces fortifications doivent être établies par les troupes tactiques elles-mêmes, donc principalement par l'infanterie, un domaine nouveau a été ouvert aux officiers des armes tactiques.

C'est pour permettre à l'officier d'infanterie de remplir cette nouvelle mission que cet ouvrage a été écrit.

L'auteur dont le nom fait autorité en pareille matière décrit les divers ouvrages de fortifications que peut être appelé à faire exécuter l'officier d'infanterie, en indique le tracé et la disposition sur le terrain et termine par la description des nombreux emplois de la pelle d'infanterie.

De nombreuses planches dans le texte facilitent considérablement cette lecture.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Du Département militaire suisse. 17 mars. — Le Département a procédé aux changements ci-après dans le personnel occupant les places d'adjudant auprès des états-majors :

A. Sont relevés de leurs places d'adjudants et doivent être réintégrés dans les corps :

INFANTERIE.

1. 1^{er} lieutenant von der Mühl, Alfred, à Bâle, jusqu'ici adjudant du 18^e régiment d'infanterie.

2. Capitaine Battaglini, Antonio, à Lugano, jusqu'ici adjudant du 31^e régiment d'infanterie.

ARTILLERIE.

1. Capitaine Puenzieux, Adolphe, à Clarens, jusqu'ici adjudant de la II^e brigade d'artillerie.
2. 1^{er} lieutenant von Steiger, Marc, à Berne, jusqu'ici adjudant du 1^{er} régiment de la IV^e brigade d'artillerie.
3. Capitaine Girard, Emile, à Thoune, jusqu'ici adjudant du 3^e régiment de la V^e brigade d'artillerie.
4. 1^{er} lieutenant Steger, Otto, à Zurich, jusqu'ici adjudant du 1^{er} régiment de la VII^e brigade d'artillerie.
5. Capitaine Challand, Ferdinand, à Lausanne, jusqu'ici adjudant du régiment d'artillerie de montagne.
6. Capitaine van Muyden, Aloïs, à Lausanne, jusqu'ici adjudant de la I^{re} division d'artillerie de position.
7. 1^{er} lieutenant Tobler, Adolphe, à Zurich, jusqu'ici adjudant de la IV^e division d'artillerie de position.

GÉNIE.

1. Capitaine Sarasin, Edouard, à Genève, jusqu'ici adjudant de l'ingénieur de la I^{re} division.
 2. Capitaine Lindt, François, à Berne, jusqu'ici adjudant de l'ingénieur de la IV^e division.
- B. Sont commandés en qualité d'*adjudants*, conformément à l'art. 66 de l'organisation militaire.
- Comme 1^{er} adjudant de l'état-major de la II^e division : le 1^{er} lieutenant de la Harpe, Amédée, à Lausanne, jusqu'ici II^e adjudant.
- Comme II^e adjudant de l'état-major de la II^e division : le lieutenant Ruchet, Marc, à Lausanne.
- Comme I^{er} adjudant de l'état-major de la IV^e division : le capitaine Henggeler, Henri, à Baar, jusqu'ici II^e adjudant.

INFANTERIE.

- III^e Brigade d'infanterie : 1^{er} lieutenant Ruffy, Eugène, à Lausanne.
- VII^e » » Capitaine v. Wattenwyl, Jean, à Berne.
- IX^e » » Capitaine Denz, Théodore, à Diegten.
- 24^e régiment d'infanterie : 1^{er} lieutenant Steinmann, Wilhelm, à Riesbach.
- 28^e » » 1^{er} lieutenant Bärlocher, C.-Oscar, à St-Gall.
- 31^e » » Capitaine Sprecher, Théophile, à Mayenfeld.
- 32^e » » 1^{er} lieutenant Jauch, Edouard, à Bellinzone.
- II^e brigade de landwehr : Capitaine Morel, Marc, à Lausanne.

CAVALERIE.

- 3^e régiment de dragons : 1^{er} lieutenant Boneff, Achille, à Berne.
- 5^e » » Lieutenant Vogel, Charles, à Cham.

ARTILLERIE.

- 1^{er} adjudant de la VI^e brigade d'artillerie : Capitaine Bühler, Charles, Winterthour.
- II^e » » VI^e » » Lieutenant Siber, Gustave, Zurich.
- 1^{er} régiment de la I^{re} brigade d'artillerie : 1^{er} lieutenant Picot, Ernest, à Genève.
- 3^e » I^{re} » » Capitaine Fama, Adolphe, à Saxon.
- 2^e » II^e » » Lieut. du Pasquier, Louis, à Genève.
- 1^{er} » IV^e » » 1^{er} lieut. de Steiger, Albert, à Berne.
- 1^{er} » V^e » » Lieut. Thurneysen, Pierre-Emile, Bâle.
- 3^e » VIII^e » » Lieut. Chiodera, Alfred, à Zurich.
- Parc de division II : Lieutenant Tronchin, Henri, à Lavigny.
- » » III : » Born, Emile, à Nieder-Bipp.
- » » VIII : » Knecht, Jacob, à Glaris.
- Division d'artillerie de position I : Capitaine Guiguer de Prangins, Charles, à Lausanne.
- » » » II : 1^{er} lieut. Muller, Auguste, à Winterthour.
- » » » III : Capitaine Affolter, Ferdinand, à Zurich.
- » » » IV : Lieut. Reifer, Adolphe, à Winterthour.

GÉNIE.

- Comme adjudant de l'ingénieur de la I^{re} division : Capitaine Folly, Jules, Berne.
- » » » IV^e » Lieut. Oehler, Alfred, Berne.

SANITAIRE.

A. Médecins :

Comme adjudant du médecin de la III^e division : 1^{er} lieutenant Dick, Rod., à Berne.
" " " " VI^e " " 1^{er} lieutenant Schädler, Albert, à Basserstorf.

B. Vétérinaires :

Comme adjudant du vétérinaire de la I^{re} division : 1^{er} lieutenant Monnard, Alfred, à Cossonay.

ADMINISTRATION.

Comme 1^{er} adjudant du commissaire des guerres de la I^{re} division : capitaine Paillard, Ernest, à Ste-Croix, jusqu'ici II^e adjudant.

Comme II^e adjudant : Lieutenant Vuy, Alphonse, à Carouge.

Comme III^e adjudant : Lieutenant Golaz, Donat, à Orbe.

Comme 1^{er} adjudant du commissaire des guerres de la VI^e division : 1^{er} lieutenant Siegfried, Charles, à Thoun, jusqu'ici III^e adjudant.

Comme II^e adjudant : Lieutenant Lochmann, Auguste, à Zollikon.

Comme III^e adjudant : Ochsner, Conrad, à Winterthour.

A été nommé en qualité d'adjudant du bataillon du train n^o VI : le capitaine Reishauer, Gotfried, à Zurich.

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions de grades militaires suivantes :

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL.

a. *Corps d'Etat-major*. Lieutenant-colonel : Eug. Fahrländer, à Aarau.

Majors : P. Isler, à Bâle ; Jean Pfyffer, à Berne ; Georges Favay, à Lausanne ; Oscar Rieter, à Winterthour.

b. *Section des chemins de fer*. Lieutenant-colonel Gasp. Arbenz, à Zurich.

INFANTERIE.

Colonels : H. Landis, à Richtersweil ; E. Meyer, à Hérisau ; R. d'Erlach, à Münsingen ; H. Sacc, à Colombier ; E. Bärlocher, à St-Gall.

Lieutenants-colonels : G. Joost, à Langnau ; F. Viquerat, à Lausanne ; H. Segesser, à Lucerne ; A. Roth, à Wangen s/A ; H. Kunz, à Rorchach ; M. Zurbuchen, à Riggensberg ; J. Rikli, à Berne ; M. Capponi, à Bellinzona ; E. Müller, à Berne.

Majors : T. de Salis, à Coire ; Fritz Cottier, à Môtiers ; E. Secretan, à Lausanne.

ARTILLERIE.

Lieutenants-colonels : H. Sulzer, à Winterthour ; A. Fischer, à Reinach.

Majors : O. Tschertter, à Bienne ; A. Höfliger, à Jona ; R. Schüpbach, à Steffisbourg ; K. Bleuler, à Riesbach ; J.-J. Seiler, à Liestal.

TROUPES SANITAIRES.

Majors : H. Albrecht, à Frauenfeld ; F. Ris, à Thoun ; G. Nager, à Lucerne ; C. Gross, à Lausanne.

TROUPES D'ADMINISTRATION.

Lieutenant-colonel : J. Schaufelberger, à Gossau.

Majors : J. Auroi, à Orvin ; A. Diener, à Aussersihl ; H. Blattmann, à Schaffhouse ; A. de Moos, à Lucerne ; W. Baltischweiler, à Zurich.

Tous ces officiers, avant leur nomination, revêtaient le grade immédiatement inférieur.

Le Conseil fédéral a, en outre, repourvu plusieurs commandements de la manière suivante :

INFANTERIE D'ÉLITE.

IV^e brigade, colonel Sacc, à Colombier.

VI^e " colonel de Büren, à Berne.

VII^e " colonel d'Erlach, à Münsingen.

Régiment 9, lieutenant-colonel E. Müller, à Berne.

" 12, " Zurbuchen, à Riggensberg.

" 14, " Segesser, à Lucerne.

" 16, " Roth, à Wangen.

" 26, " H. Kunz, à Zurich.

" 32, " Capponi, à Bellinzona.

ARTILLERIE D'ÉLITE.

VII^e brigade, 1^{er} régiment, major Reinhart, à Winterthour.
Parc de division VI, major Bleuler, à Riesbach.
» » VII, major Höliger, à Jona.

LANDWEHR.

XII^e brigade, colonel Landis, à Richtersweil.
XIII^e » » Bärlocher, à St-Gall.
XIV^e » » Meyer, à Hérissau.
3^e régiment, lieutenant-colonel Viquerat, à Lausanne.
11^e » » Joost, à Langnau.
12^e » » Rikli, à Berne.

24 mars. — Le mode suivi jusqu'ici par les contrôleurs d'armes des divisions dans la rédaction du rapport qu'ils présentent chaque année sur les inspections d'armes, a fait paraître désirable que ces rapports soient rédigés à l'avenir d'après un programme uniforme.

En conséquence, nous avons établi le programme ci-joint, que vous voudrez bien porter à la connaissance du contrôleur d'armes de votre division, avec l'ordre de s'y conformer strictement dans la rédaction des rapports qu'il sera appelé à présenter à l'avenir.

Programme pour les rapports des contrôleurs d'armes.

I. Inspections d'armes dans les communes.

Inspections générales. Inspections renouvelées et complétées.

A. Organisation des inspections.

Date du commencement et de la fin des inspections ; nombre total des jours d'inspection.

Chiffre moyen des armes contrôlées en un jour.

Mode d'appel de la troupe : par commune, section ou compagnie.

Indication du genre de la troupe : n'a-t-on appelé que les hommes portant fusil ou y a-t-on aussi appelé les officiers ; fonctions de ces derniers.

Séparation de l'élite et de la landwehr ; de quelle manière.

Activité des commandants d'arrondissement, des chefs de section, des sous-officiers d'armement, des armuriers de bataillon ou des aides.

Nature des locaux mis à disposition.

B. Marche des inspections.

Examen des armes ; écritures nécessitées à cet effet, inscriptions dans les livrets de service, etc.

Comparaison des numéros des armes avec ceux contenus dans les livrets de service.

Mode suivi en cas d'échange.

Théorie sur la connaissance et l'entretien des armes avant, pendant et après le tir et notamment des armes conservées à la maison.

Réparation des armes endommagées, expédition des armes aux ateliers de réparation, nombre de ces derniers ; contrôle des armes réparées et restitution à la troupe ; perception des frais de réparation.

C. Résultat des inspections.

Inscriptions exactes dans les tableaux, prescrites par circulaire du Département militaire suisse, du 13 mai 1878.

Proportion pour cent entre le nombre des armes endommagées par la rouille et le total des réparations nécessaires.

Comparaison des résultats avec ceux de l'année précédente.

Différence entre l'élite et la landwehr.

Différence entre les différentes contrées du pays.

Constataction des cas de négligence réitérée.

D. Observations générales.

Discipline ; punitions.

Démonstration des causes des détériorations les plus fréquentes et indication des moyens les plus propres pour les éviter.

Observations sur les graisses à fusil employées.

II. *Inspections dans les écoles et dans les cours.*

Prescriptions analogues à celles contenues dans les titres principaux ci-dessus, mais en tenant spécialement compte des travaux des armuriers de bataillon.

III. *Inspections dans les arsenaux.*

Séparément, suivant les lettres *b*, *c* et *d* du § 4 de l'Instruction du 2 juillet 1875. Observations sur le mode d'entretien des armes.

IV. *Jugement des travaux des armuriers civils autorisés par le Département militaire suisse à réparer les armes d'ordonnance.*

V. *Frais généraux par année.*

VI. *Propositions des améliorations et innovations à introduire.*

Pour le Département militaire suisse : WELTI.

25 mars. *Aux Intendances des Arsenaux des cantons.* — La vérification des caisses et sacoches d'armuriers et des caisses à pièces de rechange, retirées par la fabrique fédérale d'armes des arsenaux cantonaux de la première division, pour leur modification, constate que ces caisses contiennent, entre autres, des pièces usagées et de rebut, provenant de ce qu'aux réparations d'armes, soit pendant des écoles ou des cours, soit dans les arsenaux, des pièces furent changées et les pièces défectueuses, au lieu d'être éloignées, mises dans les caisses. — Cette manière d'agir est naturellement inadmissible, pouvant, en campagne, avoir des suites très fâcheuses.

Cela nous oblige à faire observer de nouveau les prescriptions du règlement d'administration de 1843-1851, encore en vigueur, et nos circulaires du 3 avril 1877 et du 16 avril 1878 et de rappeler, en général, que les Intendances des arsenaux cantonaux ont l'obligation de faire mettre le matériel en bon état après chaque service et, pour ce cas, de vérifier le contenu des caisses et sacoches d'armuriers, de constater l'emploi des pièces de rechange, de faire faire les réparations nécessaires et remplacer les pièces manquantes et de remettre facture à l'administration fédérale du matériel de guerre (section administrative).

Nous remarquons avec satisfaction que quelques Intendances d'arsenaux, reconnaissant l'importance de ces prescriptions, les suivent très exactement.

Le Chef de la Section administrative : STEIGER.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Comité central de la société fédérale des sous-officiers, qui a son siège à Genève, adresse à toutes les sections la circulaire suivante :

« Conformément à l'art. 29 de nos statuts, le jury du concours pour l'assemblée générale de cette année est composé de :

MM. le colonel Théodore de Saussure, commandant la II^e brigade d'artillerie, président;

le lieutenant-colonel Sigismond Coutau, instructeur-chef de la 1^{re} division;

le lieutenant-colonel Edouard Pictet-Mallet, ingénieur de la 1^{re} division;

le lieutenant-colonel Charles Rigaud, commandant le 1^{er} régiment d'infanterie;

le major Charles Gard, commandant du parc de la 1^{re} division;

le major Edmond de la Rive, de l'état-major;

le major Camille Favre, de l'état-major, secrétaire.

Nous avons aujourd'hui l'honneur de vous informer qu'après mûre délibération et après avoir pris connaissance des vœux de plusieurs sections sur les sujets de concours, le jury a décidé de mettre au concours les quatre questions suivantes :

I

Quels sont les devoirs du sous-officier dans l'armée fédérale?

Par quels moyens peut-il exercer une salutaire influence sur ses subordonnés, gagner leur confiance et rendre l'intervention de ses supérieurs moins nécessaire?

Serait-il possible d'améliorer la position du sous-officier et de rendre son action plus efficace?

II

Quel est le rôle du sous-officier d'infanterie avant, pendant et après le combat?